

Séance du mardi 8 décembre 2020 à 20h30
Mairie – salle du Conseil

PROCES-VERBAL

Présidence :	M. Bastien	GUEX	
Présents :	Mme Rosalynne	BOUVIER	
	M. Charles	BUFFLE	
	Mme Geneviève	CADEI-MILLOT	
	Mme Bettina	DECOSTERD	
	M. Yoann	DÜR MÜLLER	
	Mme Lorella	GLAUS-LEMBO	
	M. Stéphane	GRANGER	
	M. Olivier	JOSS	
	Mme Mônica	MERKT	
	M. Marco	REALINI	
	M. Olivier	RIGHETTI	
	M. Alain	ROSSET	
	M. Noun Jacques	SANOU	
	Mme Julie	UDRY	
	Mme Christine	VIZCAINO	
Assistent :	M. Joël	SCHMULOWITZ	Maire
	Mme Karen	GUINAND	Adjointe
	M. Andreas	BAUMGARTNER	Adjoint
Excusé-e :	M. Bruno	REINMANN	



Ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal du 10 novembre 2020
2. Communications du Bureau du Conseil municipal
3. Communications de la Mairie
4. Nomination de président-e et vice-président-e du local de vote pour le second tour de l'élection complémentaire d'un membre du Conseil d'Etat du 28 mars 2021
5. Taxe professionnelle communale 2021 (délibération)
6. Proposition d'indemnités allouées en 2021 pour les maires, adjoints et conseillers municipaux (délibération)
7. Approbation du budget de fonctionnement annuel et du taux des centimes additionnels pour 2021 (délibération)
8. Ouverture d'un crédit destiné au versement de la contribution annuelle au Fonds intercommunal pour le développement urbain (FIDU) pour le versement de subventions d'investissement aux communes genevoises (délibération)
9. Rapports des commissions
10. Propositions de la Mairie
11. Propositions individuelles et questions
12. Divers
13. Huis clos (naturalisations)



Le Président ouvre la séance à 20h30 et salue l'assemblée et le public. Il excuse l'absence de M. REINMANN, confiné à domicile.

1. Approbation du procès-verbal du 10 novembre 2020

Aucune modification n'est demandée.

**Le procès-verbal du 10 novembre 2020 est approuvé
par 15 voix pour et 1 abstention.**

2. Communications du Bureau du Conseil municipal

Halle de curling Chêne-Bourg/Thônex

Le crédit d'investissement décidé par l'Association des communes genevoises (ACG) pour la construction de cette halle est entré en force.

Délais de récolte de signatures

Le Conseil d'Etat informe qu'en raison du Covid-19, les délais pour la récolte de signatures ont été modifiés dès novembre.

Modification du Règlement d'application de la loi sur l'administration des communes (RAC)

Le RAC a été modifié afin d'autoriser les conseils municipaux à délibérer par visioconférence.

Les divers documents sont à disposition des membres du Conseil municipal.

3. Communications de la Mairie

M. SCHMULOWITZ

- **Bilan de début de législature**

Six mois ! Six mois déjà que nous travaillons ensemble, avec un Conseil municipal et un Exécutif renouvelés aux deux tiers, et un nouveau Secrétaire général.

Avec vous, et des collaboratrices et collaborateurs déterminé-e-s et motivé-e-s dans notre administration, un certain nombre de défis ont déjà été relevés. Mais d'autres, déjà bien engagés, nous attendent, et c'est tous ensemble que nous allons les relever. Je n'en citerai que trois : le Plan directeur communal, le tri des déchets et leur évacuation, et enfin la création et l'attribution de nouveaux droits de superficie au Creux-de-Genthod.

- **Budget 2021**

Présenté sous forme de projet le 22 septembre dernier, ce budget qui sera débattu et voté ce soir a fait l'objet d'un travail systématique et sérieux au sein de toutes les commissions. Les Conseillères municipales et Conseillers municipaux y ont apporté certaines retouches à leur initiative ou à celle de l'Exécutif, permettant à la Commune de préciser ses intentions dans différents domaines tels que Plan directeur communal, stationnement pour vélos, Genthod Art, Open House, programme culturel, action pour les aînés, etc.

Parallèlement à ces modifications, nous avons été informés que le projet de loi du Canton, dit d'écrêtement, destiné à financer la politique sociale en faveur des seniors à travers un subventionnement obligatoire par les communes considérées comme riches – comme l'est Genthod – a pour l'instant été gelé.

Heureusement, les prévisions d'octobre pour les recettes fiscales de Genthod ont permis de continuer à travailler sereinement malgré un contexte économique, sanitaire et social très incertain.

Dans cette perspective, l'Exécutif a continué d'agir avec prudence en évaluant avec circonspection les recettes fiscales, et en proposant des amortissements complémentaires sans pour autant prêter le renforcement de l'administration dans sa structure et ses prestations à la population. Dès lors, avec des charges 2021 en baisse de CHF 23'000.- par rapport au budget 2020, et un équilibre de CHF 8'400.- en faveur des recettes pour un total de moins de CHF 12'180'000.-, nous pouvons être satisfaits d'avoir maintenu les valeurs affirmées de notre projet de budget présenté en septembre. La prudence, la solidité des actions publiques et la raison ont été notre fil d'Ariane.

Encore quelques communications :

- Procès-verbaux des commissions. Lors de sa dernière séance, le Conseil municipal a débattu et souhaité évaluer la possibilité d'avoir un-e procès-verbaliste pour chaque commission. L'administration communale a donc procédé à une évaluation en se basant sur le nombre de commissions en 2018, 2019 et 2020. L'impact budgétaire d'un tel choix a été évalué à environ + CHF 22'000.-.
- Patinoire de Genthod-Bellevue (Vigne Blanche). Elle est en fonction depuis le 5 décembre, avec de strictes mesures consistant à n'accueillir pour le moment que les enfants de moins de 12 ans, par groupe de maximum 15 personnes autorisées à patiner en même temps.
- Impact du Covid-19 sur les finances communales 2020 - rapport intermédiaire. Après vous avoir communiqué un premier rapport au mois de juin, voici ce que l'on peut dire sur l'impact de la pandémie de Covid-19 sur les finances communales :
 - économies : CHF 265'000.-. Il s'agit essentiellement de l'annulation d'évènements ou activités. A noter que pour la culture, une partie de ces montants seront reportés sur les années suivantes. C'est particulièrement le cas pour Open House, pour lequel les CHF 100'000 mis au budget 2020 seront reportés en 2021 (CHF 35'000.-) et 2022 (CHF 65'000.-) ;
 - dépenses : CHF 45'000.-. Il s'agit de montants engagés en lien avec la désinfection des bâtiments et la mise en place d'outils pour les visioconférences ;
 - manque à gagner : - CHF 174'000.-. Ce montant se répartit entre la baisse des recettes fiscales 2020 (- CHF 72'000.-), celle des écolages pour la crèche intercommunale (- CHF 45'000.-), le soutien aux commerces de la Commune par des remises de loyer (- CHF 40'000.-), une baisse de la billetterie pour les spectacles (- CHF 10'000.-) et de l'aide sociale individuelle pour des personnes directement touchées par les impacts économiques de cette crise (- CHF 7'000.-).

La balance entre économies, dépenses et manque à gagner montrent un solde d'argent non dépensé d'un peu plus de CHF 46'000.-.

Mme GUINAND

- **Cadeau de fin d'année aux aînés**

Dans une volonté de compenser le fait qu'aucune des sorties organisées habituellement à l'intention des plus de 65 ans n'a pu se faire en 2020, les membres de l'Exécutif et de la commission Social et Naturalisations ont décidé d'offrir à tous les aînés de la commune un cadeau de fin d'année composé de produits locaux. Celui-ci sera distribué en fin de semaine prochaine, dans un sac en tissu réutilisable orné de l'écusson de Genthod.

- **Crèche des 4 Saisons**

En juin déjà, un dépassement de budget en 2020 avait été évoqué, lié à la crise sanitaire mais aussi, et c'est un facteur plus réjouissant, à l'augmentation du nombre de places occupées par des familles de Genthod. En cette fin d'année, il est possible de mieux chiffrer ce dépassement, même s'il faudra bien sûr attendre le bouclage des comptes du Groupement intercommunal de la crèche (GIC) pour avoir le montant exact.

S'agissant de l'impact du Covid-19, le Conseil Fédéral a adopté en mai une ordonnance prévoyant un soutien aux institutions d'accueil extra-familial pour enfants, afin de les aider à compenser les écolages non-perçus durant le semi-confinement.

L'exploitant de la crèche des 4 Saisons, Pop e poppa, a déposé une demande et obtenu une indemnisation de CHF 245'730.- répartie (pour un tiers chacun) entre Confédération, Canton et les quatre communes. Le Canton refusant de payer sa part, celle-ci doit être prise en charge au niveau des quatre communes pour obtenir le tiers de la Confédération. Cela représente un coût de CHF 163'820.- pour les quatre communes du GIC – dont environ un quart à charge de Genthod.

Ce « soutien Covid direct » ne suffira cependant pas à couvrir le déficit 2020 de la crèche. Selon les dernières projections, le coût par place devrait dépasser de quelque CHF 1'600.- ce qui avait été budgété. A cela s'ajoute le fait que Genthod a occupé quasiment 20 places sur l'année écoulée alors que seules dix-sept avaient été prévues au budget. Les avances trimestrielles que la Commune a versées à Pop e poppa s'avèrent donc trop basses, et un solde estimé actuellement à environ CHF 115'000.- sera à payer.

- **Bus scolaire Bellevue-Genthod-CO Colombières**

Les incivilités vont malheureusement augmentant et, plus grave encore, un enfant de notre commune a récemment été agressé physiquement durant un trajet. L'Exécutif de Genthod prend cette situation très au sérieux et entend travailler à rétablir un climat plus serein et sûr dans le bus scolaire. J'ai donc réuni en fin de semaine dernière, avec l'appui de notre conseillère sociale, l'ensemble des intervenants concernés – communes voisines, Police, TPG, conseillers sociaux du CO Colombières et travailleurs sociaux hors murs (TSHM) de la Fondation genevoise pour l'animation socioculturelle (FASe) – afin d'envisager ensemble comment intervenir de manière coordonnée et constructive. Il a été décidé de commencer par une phase de diagnostic, de mi-décembre à fin janvier, durant laquelle des TSHM seront présents sur certains trajets pour observer la situation et créer des liens avec les jeunes. Le coût de cette intervention de diagnostic est couvert par la subvention annuelle que nous versons à la FASe.

- **Desserte TPG**

Quelques changements relatifs à la desserte de notre région interviendront en cette fin d'année. Dès le 13 décembre, l'offre sur la ligne 50, qui relie Versoix à l'aéroport en passant par Genthod, sera renforcée avec une cadence à 30 minutes également en période creuse (c'est-à-dire durant la journée). Et les bus de la ligne 53 circuleront eux toutes les 15 minutes au lieu de 20 minutes aux heures de pointe. Par ailleurs, afin de sécuriser les correspondances avec les lignes 50 et 52, il est prévu de déplacer le terminus des lignes 20 et 53 de Colovrex à Valavran. L'aménagement de ce nouveau terminus se fera entre fin 2020 et début 2021. Rappelons que la ligne 53 permet de relier rapidement Balexert/Blandonnet/Vernier, et est utilisée notamment par des élèves de notre commune fréquentant les établissements du post-obligatoire dans le secteur du Bouchet, tandis que la ligne 20 va jusqu'à la place de Neuve en passant par Chambésy et la place des Nations.

- **Stationnement à Genthod**

Le prestataire chargé de l'étude globale sur le stationnement à Genthod est venu en mairie présenter son bilan intermédiaire, comprenant une analyse de l'offre en places de stationnement, des mesures des taux d'occupation sur l'ensemble de la commune, une enquête de rotation (toutes les 30 minutes) sur certains secteurs ciblés préalablement définis, et des premières pistes de réflexion. J'ai retransmis les éléments saillants de ce bilan intermédiaire à la commission Aménagement et Mobilité. La restitution finale par le prestataire à ladite commission, incluant des recommandations, est prévue pour le mois de février 2021.

M. BAUMGARTNER

- **Chantier collecteur, chemin de la Petite-Voie - 3^e phase**

Les déviations pour la construction du nouveau collecteur sont en cours. Les fouilles pour les chambres provisoires seront bientôt terminées. Les trouées, d'une profondeur d'environ 10 m, débuteront à la réouverture du chantier début janvier. Le chantier se passe très bien pour l'instant, mais la mise en place du micro-tunnelier s'annonce compliquée.

- **Abribus à la route de Collex, côté Bellevue**

S'agissant d'un arrêt de descente et vu le mauvais état de l'objet, celui-ci a été enlevé et la place a été remise en ordre. Il y a la possibilité d'un abribus plus modeste côté Genthod, là où les usagers attendent le bus en direction de Collex. La Mairie évaluera l'opportunité de ces travaux en fonction du montant engagé.

- **Déplacement de l'arrêt de bus à la route de Valavran**

Le marquage a été réalisé ; l'abribus est conservé à la hauteur du chemin de la Dîme.

- **Nouveau centre de voirie**

Les portes ont été posées. Le budget tel que voté par le Conseil municipal est annoncé sans dépassement. Nous veillerons bien entendu à ce que cela soit le cas jusqu'au bout. Le verger dans la partie non construite a été planté, ainsi que les chênes en compensation.

- **4, route de Malagny**

Le planning de la fin des travaux est annoncé comme suit : échafaudages enlevés avant la fin de l'année ; travaux terminés pour fin février 2021 ; finitions et retouches en mars ; entrée des locataires début avril.

4. Nomination de président-e et vice-président-e du local de vote pour le second tour de l'élection complémentaire d'un membre du Conseil d'Etat du 28 mars 2021

Le Président invite les candidatures.

Les Conseillers municipaux suivants s'annoncent candidat-e-s : M. ROSSET pour la présidence, Mme DECOSTERD pour la vice-présidence, M. RIGHETTI pour la suppléance de la présidence, et Mme MERKT pour la suppléance de la vice-présidence.

Ils sont remerciés.

28 mars 2021 (second tour de l'élection complémentaire d'un membre du Conseil d'Etat)

Président	M. Alain ROSSET
Suppléant du Président	M. Olivier RIGHETTI
Vice-présidente	Mme Bettina DECOSTERD
Suppléante de la Vice-présidente	Mme Mônica MERKT

5. Taxe professionnelle communale 2021 (délibération)

Le Président demande si quelqu'un souhaite s'exprimer sur ce point, ce qui n'est pas le cas.

Il met aux voix la délibération suivante.

Dégrèvement de la taxe professionnelle communale pour l'année 2021

Vu l'article 30, al. 1, lettre c, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 ;

vu l'article 308C de la loi générale sur les contributions publiques du 9 novembre 1887 ;

et sur proposition de la Mairie,

**LE CONSEIL MUNICIPAL
DECIDE
D'ACCEPTER**

par 15 oui

à la majorité simple

sur 15 conseillers municipaux présents à la séance

1. *De fixer le taux de dégrèvement de la taxe professionnelle communale pour l'année 2021 à 100%.*
6. **Proposition d'indemnités allouées en 2021 pour les maires, adjoints et conseillers municipaux (délibération)**

Le Président demande si quelqu'un souhaite prendre la parole,

Cela n'étant pas le cas, il met aux voix la délibération suivante.

Proposition relative aux indemnités allouées en 2021 aux Maire, Adjoints et Conseillers municipaux

Vu le projet de budget pour l'année 2021 ;

vu le rapport de la commission des Finances du 17 novembre 2020 ;

vu l'article 30, al. 1 lettre v, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 ;

et sur proposition du Maire,

**LE CONSEIL MUNICIPAL
DECIDE
D'ACCEPTER**

à la majorité simple, par 15 oui

sur 15 conseillers municipaux présents à la séance

1. *De fixer les indemnités allouées au Maire à CHF 70'600.- et à chaque Adjoint à CHF 56'480.-, soit CHF 183'560.- au total.*
 2. *De fixer les indemnités allouées pour les séances du Conseil municipal à CHF 20'000.-, pour les séances des commissions à CHF 40'000.-, soit CHF 60'000.- au total.*
 3. *De porter ces sommes sur les rubriques budgétaires 2021 suivantes : 012.300 indemnités Maire et Adjoints ; 011.300 indemnités Conseillers municipaux.*
7. **Approbation du budget de fonctionnement annuel et du taux des centimes additionnels pour 2021 (délibération)**

Le Président demande si quelqu'un souhaite s'exprimer au sujet de cette délibération.

Mme CADEI-MILLOT donne lecture de la position du groupe Vivre à Genthod :

« Suite aux différentes séances consacrées au budget, le groupe Vivre à Genthod recommande d'approuver le budget de fonctionnement 2021.

Vivre à Genthod se réjouit de ce budget équilibré qui va permettre à la Commune de développer un certain nombre de projets. Les dépenses et investissements ont été discutés et mûrement réfléchis en toute sérénité dans les différentes commissions. Le groupe Vivre à Genthod constate que les recettes comportent néanmoins une part d'incertitude. Vivre à Genthod constate également une augmentation des charges de transfert due à la contribution toujours plus importante exigée par le Canton de la part des communes à forte capacité financière.

Malgré cet effort supplémentaire, le groupe Vivre à Genthod estime que la fiscalité communale peut être maintenue en 2021 à son niveau actuel, tant du point de vue de la taxe professionnelle que du centime additionnel fixé à 25 centimes.

Vivre à Genthod tient à remercier l'Exécutif communal, la mairie, les présidents de commissions, en particulier celle des Finances, et tous les intervenants, sans oublier MM. Masserey et RoCHAT pour le travail effectué. »

M. REALINI s'exprime au nom du PLR de Genthod, qui accepte ce projet de budget qui est équilibré malgré les coûts toujours plus lourds de la péréquation intercommunale. Toutes les commissions, y compris la commission des Finances ont fait un travail extraordinaire d'examen de tous les comptes que la loi permet de modifier. Il remercie particulièrement MM. Masserey et RoCHAT pour les explications très claires et précises reçues lors de cet exercice. Il propose d'accepter ce budget « tel quel ».

M. JOSS s'exprime au nom du Groupement pour les intérêts de Genthod (GIG) :

« La crise liée au Covid-19 que nous vivons depuis dix mois nous fait craindre des années à venir compliquées sur le plan financier.

A Genthod, les revenus dépendent principalement d'un petit nombre de personnes physiques, ce qui peut engendrer une grande variabilité d'une année à l'autre. Néanmoins, la Commune a la chance de ne pas voir diminuer ses prévisions de rentrées fiscales pour 2021.

Le budget présenté ce soir est un budget équilibré qui permet de créer un poste à la voirie, d'augmenter le taux d'activité de l'assistante sociale et de maintenir celui de la secrétaire générale adjointe.

Il permet également de maintenir notre saison culturelle, les différentes subventions (telles que l'achat de vélos, les cartes CFF, les abonnements CGN, le soutien aux sportifs et artistes), ainsi que l'aide sociale et les événements récréatifs. Ce sont des éléments auxquels le GIG tient.

Le GIG se réjouit également de l'ajout au budget d'une subvention à l'achat de panneaux photovoltaïques, dans le cadre d'un projet d'achat groupé avec les communes voisines. Nous remercions l'Exécutif d'avoir réussi à rapidement rejoindre ce projet qui était déjà bien avancé. La Commune démontre ainsi son soutien aux énergies renouvelables.

Concernant la fortune, il serait judicieux de mener une réflexion sur un investissement partiel afin d'éviter un éventuel paiement d'intérêts négatifs.

Pour conclure, le GIG remercie la Mairie, MM. Masserey et RoCHAT, les présidents de commissions, ainsi que les Conseillères et Conseillers municipaux pour leur travail, et appelle le Conseil municipal à accepter le budget 2021. »

Mme UDRY annonce la position du PDC de Genthod :

« Le PDC accepte le budget 2021 présenté ce soir au Conseil municipal.

Nous nous trouvons dans une situation bien particulière cette année, et je me réjouis que la Commune de Genthod puisse offrir une stabilité à ses citoyens, grâce à des finances saines et des rentrées qui se maintiennent régulières.

Les travaux des commissions, avec l'appui précieux du nouveau Secrétaire général et du comptable de la Commune, permettent de prévoir les actions de la Commune pour nos habitants.

Il sera important que nous prévoyions des investissements ces prochaines années, avec bon sens bien sûr, car nos réserves financières permettent d'agir de manière anticyclique pour garantir une demande à nos entreprises face à la crise économique que la pandémie mondiale provoque.

Les jeunes, les PME, les restaurateurs ou encore les associations vont également avoir besoin de soutien, et il nous faudra veiller à protéger les plus vulnérables. C'est tout le tissu relationnel et de proximité qui va devoir être retissé. Les prochaines années seront sans doute compliquées, mais c'est une chance de pouvoir travailler sereinement et en bonne collaboration. »

Personne d'autre ne demandant la parole, le Président met aux voix la délibération suivante.

**Proposition du Maire relative au budget de fonctionnement annuel 2021,
au taux des centimes additionnels ainsi qu'à l'autorisation d'emprunter**

Vu le budget administratif pour l'année 2021 qui comprend le budget de fonctionnement et le plan annuel des investissements ;

attendu que le budget de fonctionnement présente un montant de CHF 12'180'511.- aux charges et de CHF 12'185'999.- aux revenus, l'excédent de revenus présumé s'élevant à CHF 5'488.- ;

attendu que cet excédent de revenus présumé se décompose de la manière suivante : résultat opérationnel +CHF 358'430.- et résultat extraordinaire -CHF 352'942.- ;

attendu que l'autofinancement s'élève à CHF 1'996'900.- ;

attendu que le nombre de centimes additionnels nécessaires à l'exécution des tâches communales pour 2021 s'élève à 25 centimes ;

attendu que le nombre de centimes additionnels à appliquer en supplément à l'impôt sur les chiens dû en 2021 pour les personnes domiciliées ou séjournant plus de 3 mois dans la commune s'élève à 0 centimes ;

attendu que le plan annuel des investissements présente un montant de CHF 3'571'100.- aux dépenses et de CHF 0.- aux recettes, les investissements nets présumés s'élevant à CHF 3'571'100.- ;

attendu que les investissements nets sont autofinancés pour un montant de CHF 1'996'900.-, il en résulte une insuffisance de financement des investissements de CHF 1'574'200.- qui sera financée par la fortune de la Commune ;

vu le rapport de la commission des Finances du 17 novembre 2020 ;

vu les articles 30, al. 1, lettres a, b et g, 90 et 113 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 et les articles 291 et suivants relatifs aux centimes additionnels, de la loi générale sur les contributions publiques du 9 novembre 1887 ;

et sur proposition du Maire ;

**LE CONSEIL MUNICIPAL
DECIDE
D'ACCEPTER**

à la majorité simple, par 15 oui

sur 15 conseillers municipaux présents à la séance

1. *D'approuver le budget de fonctionnement 2021 pour un montant de CHF 12'180'511.- aux charges et de CHF 12'185'999.- aux revenus, l'excédent de revenus présumé s'élevant à CHF 5'488.-.*
 2. *Cet excédent de revenus total présumé se décompose de la manière suivante : résultat opérationnel de +CHF 358'430.- et résultat extraordinaire de -CHF 352'942.-.*
 3. *De fixer le taux des centimes additionnels pour 2021 à 25 centimes.*
 4. *De fixer le nombre des centimes additionnels à appliquer en supplément à l'impôt sur les chiens dû en 2021 à 0 centime.*
- 8. Ouverture d'un crédit destiné au versement de la contribution annuelle au Fonds intercommunal pour le développement urbain (FIDU) pour le versement de subventions d'investissement aux communes genevoises (délibération)**

Le Président demande si quelqu'un souhaite s'exprimer sur ce point, ce qui n'est pas le cas.

La délibération suivante est mise aux voix.

Ouverture du crédit destiné au versement de la contribution annuelle au Fonds intercommunal pour le développement urbain (FIDU) pour le versement de subventions d'investissement aux communes genevoises

Vu le plan directeur cantonal 2030 fixant un objectif en termes de construction de logements afin de répondre à la pénurie actuelle et couvrir les besoins futurs liés au développement de notre canton ;

considérant que la planification assigne à certaines communes de construire de nombreux logements, à d'autres moins ou pas du tout, l'effort pour financer l'aménagement des nouveaux quartiers de logements demandé à certaines communes est donc très important, voire dans certains cas difficilement soutenable, alors que d'autres communes ne se voient assigner aucune charge de ce type ;

vu qu'un groupe de travail, réunissant 13 communes appelées à se développer ainsi que plusieurs départements du canton se sont réunis à plusieurs reprises afin de trouver une solution visant à répartir le financement de ces aménagements ;

vu la proposition d'élaborer un mécanisme de compensation entre les communes qui construisent et celles qui ne construisent pas, ces dernières venant aider financièrement les premières à financer les équipements obligatoires et les espaces publics en lien avec l'accueil de nouveaux logements au moyen de la constitution d'un fonds ;

vu le but de partager l'effort exigé par la poussée actuelle du développement de Genève, chaque commune pouvant y contribuer selon sa situation et ses moyens ;

vu le souhait ressortant du groupe de travail de créer un Fonds intercommunal pour le développement urbain (FIDU) ;

considérant que ce fonds (créé sous la forme d'une fondation de droit public dont, sur les 7 représentants, 5 seront désignés par l'ACG parmi les Magistrats communaux, les deux autres représentants étant ceux de la Ville de Genève et du Département de l'aménagement, du logement et de l'énergie) sera compétent pour les attributions des financements versés aux communes ;

attendu que les attributions versées seront uniquement accordées pour des équipements communaux dont la réalisation est exigée par des prescriptions légales ainsi qu'aux espaces publics afin de focaliser cet apport sur des projets peu ou pas couverts par d'autres mécanismes de financement ;

vu que ces attributions versées seront effectuées selon deux modalités complémentaires, chacune représentant environ une moitié du fonds : d'un côté, une attribution forfaitaire pour tout nouveau logement produit sur le territoire de la commune ; de l'autre, une attribution pour les projets d'infrastructures pour les communes qui en font la demande, dans le cadre d'un développement urbain amenant de nouveaux logements ;

considérant que ce fonds sera alimenté par une contribution annuelle de CHF 2 millions du canton et d'une contribution annuelle de CHF 23 millions des communes, ces dernières contributions étant réparties entre les communes en fonction de la valeur de production du centime, indice tenant compte de la fiscalité sur les personnes physiques et morales ainsi que de la population de chaque commune, mais avec une contribution annuelle maximum par commune de CHF 7 millions ;

vu la nécessité de voter un crédit d'engagement pour le versement de cette contribution annuelle destinée à subventionner les investissements publics à charge des communes accueillant de nouveaux logements ;

vu que la loi sur le Fonds intercommunal pour le développement urbain ainsi que ses statuts ont été approuvés par l'Assemblée générale de l'ACG en date du 18 novembre 2015 ;

vu que la loi sur le Fonds intercommunal pour le développement urbain ainsi que ses statuts ont été approuvés par le Grand Conseil en date du 18 mars 2016 et que cette loi entre en vigueur dès le 1^{er} janvier 2017 ;

conformément à l'article 30, alinéa 1, lettre e de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 et à la loi sur le Fonds intercommunal pour le développement urbain (FIDU) ;

et sur proposition du Maire,

**LE CONSEIL MUNICIPAL
DECIDE
D'ACCEPTER**

à la majorité simple, par 15 oui

sur 15 conseillers municipaux présents à la séance

1. *D'ouvrir au Maire un crédit de CHF 281'100.- pour le versement d'une contribution au Fonds intercommunal de développement urbain (FIDU) destiné au subventionnement des infrastructures publiques communales rendues nécessaires pour l'accueil de nouveaux logements.*
2. *De comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements (rubrique 0290.5620), puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif (sous la rubrique 0290.1462 « subventions d'investissements versées à des communes ou à des établissements qu'elles financent en commun »).*
3. *D'amortir cette dépense au moyen de 30 annuités qui figureront au budget de fonctionnement sous la rubrique n° 0290.36602 dès 2022.*
4. *D'autoriser le Maire à prélever sur un compte de la commune jusqu'à concurrence du crédit brut mentionné au point n° 1.*

9. Rapports des commissions

Le Président invite les présidents de commission à lire leur rapport.

Mme UDRY, présidente de la commission Finance, Administration et Economie Publique

« La commission s'est penchée depuis le mois de juin principalement sur l'élaboration du budget. A cet égard, je tiens à remercier tout particulièrement MM. Masserey et Rochat pour leur travail ainsi que la Mairie pour sa transparence et la qualité du budget présenté, lequel n'a presque pas nécessité d'adaptation. Je remercie aussi les membres de la commission pour leur investissement et leur travail. »

Mme BOUVIER, présidente de la commission Aménagement et Mobilité

« La commission s'est réunie cinq fois depuis le mois de juin, l'objet principal étant le plan directeur communal (PDCom) et le processus de consultation de la population en lien avec la révision de ce PDCom. Mme Robyr, l'architecte-urbaniste en charge de ce travail, est venue faire un point de la situation, accompagnée par le responsable de l'entreprise Label Vert, cette dernière étant en charge du processus de consultation de la population.

Pendant l'été, certains membres de la Mairie, Mme Guinand, M. Rochat, Mme Rochat ainsi que l'urbaniste, ont affiné le questionnaire destiné à la population, tant au niveau du public ciblé, que de la présentation graphique du questionnaire et du format des ateliers.

Tous ces documents sont disponibles sur CMNet.

De leur côté, les membres de la commission ont rempli un questionnaire en ligne afin de sonder leurs impressions et leur vécu de la commune, notamment sur les forces et faiblesses de Genthod. Entre septembre et octobre, 200 questionnaires ont été retournés et six ateliers avec un total de 110 participants sur le processus participatif ont eu lieu. Une restitution de ce processus avec un catalogue d'idées et des récits de vie s'est faite précédemment dans la soirée, en présence de l'urbaniste et de Label Vert. Les membres de la commission ont choisi un thème qui servira de fil rouge pour le PDCom. A l'unanimité, c'est le lien au sens large qui a été retenu : lien entre les habitants, entre les différents districts de Genthod, entre les générations.

A côté du PDCom a aussi été abordé le thème de la mobilité douce. Une demande de M. Guex d'un agrandissement du parking à vélo à l'école, ainsi qu'un plan de mobilité scolaire, sont actuellement à l'étude par l'Exécutif et par l'Association transports et environnement (ATE). Un questionnaire envoyé aux parents est en cours d'analyse. Un des buts de ce plan de mobilité douce est de sécuriser le chemin des écoliers.

D'autre part, toujours dans la mobilité douce, nous avons reçu un duo de concepteurs de bornes de recharge pour vélo électrique. Ce projet a été jugé intéressant par la commission, mais nécessite d'être plus abouti. La commission en reparlera en temps voulu, éventuellement quand Versoix, l'une des premières communes à l'implémenter, l'aura réalisé, ce qui nous permettra d'en observer les effets.

Une présentation de projets de construction privés dans le secteur de la Petite-Voie a été faite par M. Rochat. Ce sont principalement des logements, et certains de ces projets sont déjà en cours.

Enfin, un représentant du Département de l'infrastructure est venu présenter le projet de réaménagement de la route de Lausanne à Bellevue, notre commune étant concernée par le segment entre la route de la Printanière et le rond-point à la sortie de Bellevue. Nous avons appris que le tronçon de Bellevue sera limité à 30 km/h et la commission s'est inquiétée d'un éventuel report du trafic sur Genthod. Une bi-commission Aménagement et Mobilité, et Sécurité est envisagée en 2021 à ce sujet.

Si 2020 a été très active, l'année prochaine s'annonce intense puisqu'il y a déjà trois séances agendées au mois de janvier, avec à l'ordre du jour la pétition contre le parking du parc Magnin à la route de Malagny, un projet de construction à la Printanière, et l'amarce du PDCom avec les différents scénarios proposés.

Je remercie les membres de la commission, ainsi que l'Exécutif et le personnel administratif pour l'excellente collaboration et le soutien apporté. »

M. SANOU, président de la commission Bâtiments et Travaux Publics

« La commission des bâtiments s'est réunie le 15 septembre dernier pour discuter des droits de superficie du Creux-de-Genthod et surtout des souhaits formulés par les anciens superficiaires. Cette séance était élargie à l'ensemble des membres du Conseil municipal. Il a été décidé d'établir de nouveaux droits de superficie.

Ensuite, la commission s'est réunie le 29 septembre pour voter le budget 2021. Le budget a été voté à l'unanimité. A cette séance, les représentants des bureaux d'architectes Widmann et Sylla nous ont informés de travaux imprévus au 4, route de Malagny.

En date du 26 octobre, la commission s'est réunie sous la direction éclairée de la vice-présidente, afin d'analyser le projet du nouveau contrat des droits de superficie du Creux-de-Genthod. Il a été retenu de proposer aux superficiaires de renouveler leurs droits pour une durée de 30 ans. La commission a mandaté l'Exécutif d'en discuter avec les superficiaires et de revenir vers elle à la prochaine séance.

Pour ce qui est du projet de la nouvelle voirie, les travaux vont bon train et les agents pourront prendre possession des locaux fin janvier ou début février 2021.

Quant au projet du 4, route de Malagny, les travaux avancent aussi. La remise des bâtiments devrait se faire début avril 2021. »

M. RIGHETTI lit le rapport de M. REINMANN, président de la commission Sécurité (absent)

« La commission Sécurité s'est réunie à deux reprises depuis le mois de juin.

Lors de la séance du 1^{er} septembre, un compte-rendu de la législature précédente a été lu. L'installation de caméras de surveillance aux écopoints a été proposée pour lutter contre les incivilités répétées. La commission a chargé l'Exécutif de prendre contact avec la Commune de Bellevue pour les modalités pratiques comme l'exploitation des données.

La Commune désire améliorer la gestion des bains du Saugy. A cet effet, elle reprend les rondes de l'entreprise Python et va contacter la FASe pour entrevoir une collaboration avec des médiateurs.

La commission désire accroître la sécurité routière dans la commune. Elle propose une limitation de vitesse à 30 km/h, et 20 km/h au centre. Cette proposition est à discuter avec la commission Aménagement et Mobilité.

L'installation d'un miroir a été suggérée au bout du chemin du Presbytère.

Lors de la séance du 26 octobre, la commission a passé en revue le budget 2021, qui présente des charges de CHF 580'337.- et des revenus de CHF 70'200. Ce budget a été accepté à l'unanimité.

Une discussion a été menée au sujet des CHF 170'000.- alloués à l'entreprise Python pour les rondes. Il semblait nécessaire d'augmenter ce poste car plus de présence est demandée au Saugy. Le Maire propose de changer la répartition des rondes dans la commune pour mieux desservir les bains du Saugy.

Le Conseil municipal du mois de juin avait renvoyé le sujet de la suppression des grils en commission. Après un tour de table, il en résulte que cette suppression demandée par le Canton est incontournable, et que la possibilité de les placer ailleurs n'est plus à l'ordre du jour. En tous cas, notre maire ne les veut pas dans son jardin !

Les commissaires sont remerciés de leur travail. »

Mme VIZCAINO, présidente de la commission Social et Naturalisations

« La commission Social et Naturalisations s'est réunie quatre fois depuis juin dernier et va se réunir une cinquième fois la semaine prochaine; séance à laquelle Mme Picard Flumet a été invitée afin qu'elle nous présente son travail et que nous puissions envisager une éventuelle collaboration.

Les membres de la commission ont, en premier lieu, réfléchi aux contenus qu'ils désiraient privilégier lors des séances de la commission :

- pour l'aide à l'étranger – afin de cibler davantage les dossiers que reçoit la Mairie et en limiter le nombre, trois thèmes ont été choisis : les femmes, l'agriculture qui permet une autonomie locale, et la formation/ éducation. D'autre part, pour que les dossiers soient étudiés par les membres de la commission, des critères quant au contenu et à la forme ont été retenus et mis sous la forme d'un tableau Excel qui facilite un pré-tri et l'étude des dossiers retenus ;
- pour l'aide en Suisse – jusqu'à cette année, un budget était alloué à l'Exécutif et un autre à la commission. Afin d'éviter un saupoudrage de l'aide financière de la Commune, des doublons ou passer à côté d'une association, il a été convenu d'entente avec Mme Guinand, responsable du dicastère des affaires sociales, que la gestion des dossiers serait laissée à l'Exécutif seul ;

- pour les aînés et les jeunes – afin de mieux cibler les besoins de ces derniers, de réfléchir à ce qui pourrait être mis en place et aux objectifs de nos traditionnelles sorties, une collaboration est souhaitée avec le service social de Genthod, des associations de la commune telles celle du Bel Age, et des structures pour les jeunes telles que la FASE.

En ce qui concerne les naturalisations, la Mairie a reçu cinq demandes. Quatre ont été traitées par la commission et la dernière le sera au début d'année prochaine.

Pour finir, voici un résumé de ce qui a été traité depuis juin par la commission :

- pour l'aide humanitaire à l'étranger – pendant la période de mars à juin, la Mairie a reçu un grand nombre de demandes d'aide financière. Elles ont toutes été renvoyées à leurs émissaires avec une lettre qui leur précisait les nouveaux critères d'étude des dossiers et leur demandait de se conformer à ceux-ci s'ils voulaient toujours faire leur demande. Depuis lors, neuf demandes sont parvenues à la Mairie, dont quatre n'ont pas passé le pré-tri, et quatre ont été traitées par les commissaires. Deux d'entre elles ont reçu une aide financière de CHF 8'000.- pour l'une et CHF 8'600.- pour l'autre. Chaque somme permettra la réalisation totale du projet ou d'une partie conséquente du projet, et un meilleur suivi par les commissaires ;
- pour les sorties aînés – vu les conditions sanitaires liées au coronavirus, il n'y en a eu aucune cette année. Jusqu'à l'annulation des Automnales, nous avions bon espoir de pouvoir organiser au moins une sortie, cette année, et les aînés de notre commune avaient déjà reçu un courrier à cet effet. Malheureusement, les Automnales ont été annulées. Toutefois, pour marquer l'intérêt de la Commune pour ses aînés, comme vous l'a déjà expliqué Mme Guinand, les autorités communales ont décidé de leur offrir un cadeau de fin d'année. Pour associer la commission à cette belle action, les membres de la commission ont été invités à aider à l'emballage des produits offerts.

Pour conclure, j'aimerais remercier Mme RoCHAT pour le pré-tri qu'elle effectue à la réception des dossiers de demande d'aide à l'étranger, l'ensemble des commissaires pour leur intérêt et leur participation active, Mme Guinand pour sa collaboration et ses importants retours à la commission, et enfin M. RoCHAT pour ses précieux conseils en début de législature. »

Mme GLAUS-LEMBO, présidente de la commission Culture, Sports et Loisirs

« Depuis le début de cette nouvelle législature, la commission Culture, Sport et Loisirs s'est réunie à cinq reprises. La première séance a été essentiellement consacrée à la présentation des divers travaux qui sont faits par cette commission puisque tous les commissaires actuels en sont de nouveaux membres.

La saison culturelle 2020 a pris une tournure toute particulière, ceci en raison de la pandémie de Covid-19. Car comme vous avez pu le constater, une grande partie des spectacles programmés tout au long de l'année ont dû être annulés et renvoyés à l'année prochaine. Les spectacles concernés sont les suivants : « Central Park West », pièce de théâtre comique mise en scène par Didier Carrier ; « Dégenre », one women show de/par Marie-Eve Musy ; « Théâtre sans animaux », pièce de théâtre comique, mise en scène par Sylvain Ferron en collaboration avec le théâtre Alchimic ; « Comebidouille », spectacle pour enfants par Pierre Bertrand ; « La cantatrice chauve », pièce de théâtre mise en scène par Cyril Kaiser en collaboration avec le théâtre Alchimic ; et « Ma cuisine intérieure », spectacle humoristique avec Brigitte Rosset qui viendra remplacer le spectacle comique « Les amis » qui aurait dû être joué le 2 mai.

Le fait d'avoir pu renvoyer ces spectacles à l'année prochaine est certes une très bonne chose. En revanche, cette situation ne nous a malheureusement pas permis, pour des raisons évidentes, de programmer plusieurs nouveaux spectacles, comme nous le faisons habituellement. Cette situation met les artistes et tous les milieux artistiques dans une situation délicate. C'est pourquoi, nous espérons de tout cœur que la situation sanitaire s'améliorera rapidement. Néanmoins, le programme culturel 2021 sera imprimé en deux fois, ce qui permettra d'apporter, si nécessaire, des corrections sur la partie relative au deuxième semestre.

Concours de dessins de l'Escalade

Comme vous le savez, chaque année un concours de dessin est proposé aux enfants de l'école par la commission. Habituellement, le dessin gagnant est ensuite imprimé sur des T-Shirts qui sont ensuite distribués aux petits coureurs qui participent à la course de l'Escalade.

Mais la course ayant été annulée, les membres de la commission ont décidé de maintenir le concours et de remplacer les T-Shirts par des masques pour tous, imprimés du dessin gagnant ainsi que de l'écusson de notre commune. Et ceci afin que les enfants reçoivent un souvenir symbolique de cette année si particulière. Et le gagnant de cette année est une très jeune demoiselle de cinq ans du nom de Sienna Steigmeier. C'est la première fois que le concours est remporté par un enfant de 1P. Sienna a dessiné une très jolie marmite qui tire la langue. En deuxième position, nous avons Lou Wescher, ex aequo avec Paolo Paganini et en troisième position, Jonas Schopfer. Nous les félicitons pour leur formidable créativité et nous remercions de tout cœur tous les enfants qui ont participé à ce concours.

Open House

La commission a reçu M. Simon Lamunière en début de ce mois de décembre afin de faire le point sur l'évolution du projet Open House qui, pour rappel, sera une exposition en plein air d'œuvres habitables, issues de projets artistiques, architecturaux, humanitaires ou de design. En raison du Covid-19, le projet est en train de subir plusieurs modifications et devrait être constitué de quatre étapes réparties sur une période d'une année. Ces étapes, qui comprendront chaque fois l'inauguration de plusieurs pavillons, de performances, de conférences et de tables rondes, seront réparties sur l'ensemble du canton. Mais le point de départ de ce grand événement autour des diverses manières d'habiter devrait se faire au printemps sur notre commune. Plus d'informations vous seront communiquées ultérieurement, des discussions étant actuellement encore en cours.

Je souhaite remercier tous les membres de la commission ainsi que notre Maire, M. Schmulowitz, pour leur collaboration, leur engagement et pour la qualité des échanges que nous avons au sein de cette commission.

Je souhaite également remercier M. Baratelli pour son aide, son efficacité et sa disponibilité. Et pour terminer, un grand merci à notre Secrétaire général, M. Rochat, qui par sa présence nous fait bénéficier de ses connaissances et de son expérience. »

Le Président cède la présidence à Mme CADEI-MILLOT, vice-présidente, qui la cède au président de la commission Environnement.

M. GUEX, président de la commission Environnement

« Depuis la rentrée politique d'août, la commission a abordé deux sujets importants pour la commune : la gestion des déchets des ménages et l'éclairage public. D'autres sujets comme la 5G et le soutien à l'installation de panneaux photovoltaïques ont aussi été brièvement abordés. Concernant les panneaux photovoltaïques, la Commune de Genthod a intégré une action intercommunale pour des appels d'offres groupés, pilotée par des communes voisines.

Considérant l'éclairage public, la commission souhaite poursuivre la réflexion en y associant la population. C'est pourquoi ce sujet a été incorporé à l'enquête relative à l'aménagement du territoire de notre commune. La trame noire, comme elle est nommée, est un sujet qui monte dans les communes suisses et genevoises. Les discussions se poursuivront au sein de la commission. A ce titre, je vous incite à y réfléchir entre vous et avec vos proches.

Le sujet principal de cette année pour la commission Environnement est la phase test des écopoint provisoires. Le questionnaire de l'enquête a été envoyé au mois de septembre et la commission a pris connaissance des résultats au mois de novembre.

Je vous invite à consulter le document de rendu établi par le bureau SOFIES sur CMNet et vous informe que la population sera également bientôt informée des résultats de cette enquête.

En résumé, les conclusions du document sont :

- *un taux de participation élevé ;*
- *une forte polarisation entre satisfaits et insatisfaits avec un équilibre proche du 50/50 ;*
- *la satisfaction est liée à la liberté quant au moment pour jeter ses déchets ;*
- *l'insatisfaction est liée principalement à l'écopoint en tant que tel, tant le matériel provisoire que l'emplacement ;*
- *l'importance du respect des règles d'utilisation, notamment les horaires et l'interdiction aux non-résidents ;*

- *l'analyse semble montrer une augmentation de la quantité de déchets recyclables collectés aux écopoints, mais aussi de la quantité totale d'ordures ménagères collectées ;*
- *l'analyse des coûts est biaisée par un prix de transport à la tonne pour la collecte en porte-à-porte trop bas. Les informations relatives à ce volet du dossier sont insuffisantes pour conclure avec certitude ;*
- *l'emplacement des écopoints est un critère fondamental pour la réussite d'un système de collecte en écopoint ;*
- *la solution préférée est un système de collecte mixte.*

Le bureau SOFIES rappelle aussi en conclusion que le système de collecte en écopoint est basé sur les hypothèses suivantes :

- *la diminution du nombre de mouvements de camions ;*
- *la facilitation du tri par l'augmentation des points où les déchets sont triés.*

Le document contient aussi de nombreuses recommandations à l'attention de la Commune, dont je vous demande de prendre connaissance en vue des prochaines discussions de la commission et du Conseil municipal.

La Commune dispose désormais de données provenant d'un échantillon élevé de la population, à partir desquelles nous pourrions approfondir nos réflexions, afin de proposer à l'Exécutif des solutions pour augmenter la part de déchets recyclés et diminuer la quantité de déchets ménagers produits par année. Ce sera le sujet de la prochaine commission Environnement au début de l'année prochaine.

Enfin, je remercie les membres de la commission pour nos discussions constructives. Au surplus, je tiens à remercier particulièrement l'équipe administrative et le nouvel Exécutif pour le dynamisme insufflé à cette thématique depuis le début de la législature. »

Mme CADEI-MILLOT rend la présidence à M. GUEX.

Le Président annonce que le Groupement des législatifs de la rive droite (GLRD) souhaite rendre ici un court rapport de ses activités.

M. ROSSET, délégué permanent au Groupement des législatifs de la rive droite (GLRD)

« Ce groupe des législatifs de la rive droite du lac a été créé en 2005 par les présidents des Conseils municipaux des Communes de Versoix, Genthod, Bellevue, Pregny-Chambésy, Grand-Saconnex et Collex-Bossy, afin de servir de plateforme d'échange sur diverses problématiques intercommunales. Cette intercommunalité est en effet importante pour partager les questions et préoccupations qui touchent plusieurs communes. Ce groupe réunit essentiellement les Présidents des Conseils municipaux. Durant cette législature, M. ROSSET est le délégué permanent pour le Conseil municipal de Genthod, un rôle qu'il essayera d'assumer en toute objectivité.

Une feuille de route a été établie, avec un accent sur les thématiques suivantes : mobilité/transports publics/mobilité douce, aménagement/environnement/déchets, sport/culture intercommunal, social intercommunal, et sécurité. Cette plateforme d'échange, même si elle n'amène pas de décision, se révèle un véritable espace de discussion et de coordination, et de partage de pratiques. Par exemple, une décision de mobilité prise par une commune (par ex. introduction d'une zone limitée à 30 km/h) peut impacter significativement les communes voisines (par ex. report de charge de trafic). Des problématiques communes, comme la suroccupation des plages à Versoix ou Genthod et Bellevue, peuvent être discutées. A ce titre, les Communes de Pregny-Chambésy et Genthod sont en train de réviser leur plan directeur communal (PDCOM), une phase intéressante qui peut permettre une certaine coordination.

Ces échanges peuvent avoir un rôle politique en encourageant à déposer des motions auprès des divers conseils municipaux, ou réfléchir à une meilleure représentation des communes de la rive droite au sein du Grand Conseil.

Les procès-verbaux des séances sont disponibles. »

Le Président demande si un membre d'un autre groupement communal souhaite prendre la parole, ce qui n'est pas le cas.

10. Propositions de la Mairie

Néant.

11. Propositions individuelles et questions

Banc sur le chemin des Chênes

M. REALINI se rappelle d'un joli banc sur l'allée piétonne longeant le chemin des Chênes, juste après l'entrée du domaine de Pierre Grise, et où il avait l'habitude de d'asseoir. Or, ce banc a disparu pour être refait. M. REALINI se demande si – et le cas échéant quand – ce banc sera réinstallé. M. SCHMULOWITZ répond qu'il sera réinstallé à la fin de son rafraichissement.

Don des jetons de présence

Au nom du Bureau du Conseil municipal, le Président rappelle que, par coutume, les jetons de présence de la dernière séance du Conseil municipal sont versés à une association caritative. Cette année, le choix s'est porté sur la faitière Partage, qui fournit nourriture et produits d'hygiène aux associations qui les distribuent aux personnes dans le besoin. Les Conseillers municipaux qui souhaitent donner leurs jetons sont invités à le faire savoir au secrétariat de la Mairie.

12. Divers

Bénévoles pour l'association Partage

Mme GLAUS-LEMBO annonce que l'association Partage a besoin de bénévoles pour trier les dons récoltés lors du « Samedi du partage ».

Marmites de l'Escalade

Le Président remercie la Mairie pour les marmites de l'Escalade offertes à l'ensemble du Conseil municipal.

La parole n'est plus demandée.

SÉANCE LEVÉE À 21H45.

Le Secrétaire du Bureau
Marco REALINI



La Secrétaire
Ariane HENTSCH CISNEROS



Le Président
Bastien GUËX

